

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

#### **Décision n° 2016-06 du 30 mai 2016 de la directrice générale portant modification du comité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine**

NOR : AFSB1630430S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants et R. 1418-21 et suivants ;

Vu le décret du 22 décembre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine ;

Vu la décision n° 2015-24 du 16 octobre 2015 portant composition du comité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le Dr Michel Videcoq est désigné en sa qualité de représentant de la Société française de médecine des prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) en remplacement du Dr Florence Vachery.

#### Article 2

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 30 mai 2016.

*La directrice générale,*  
A. COURÈGES